



L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire.

Date de Convocation	12/09/2025
Date d’Affichage	12/09/2025
Nombre de Conseillers en exercice	13
Présents	7
Votants	11

Étaient présents :

Mr André PHILIPOT, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mr Michel LEBouc.

Absents excusés :

Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir à Mr André PHILIPOT,
 Mr Patrick DEMARQUET donne pouvoir à Mr Christian LAN,
 Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LEBouc,
 Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS.

Absentes :

Mme Colette PENDRIGH, Mme Sylvie COUPE

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 11 septembre 2025, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Madame Stéphanie GARNIER est nommée secrétaire de séance.

N°136-2025
Modification budgétaire n°1 - budget Assainissement

Mme Stéphanie GARNIER, adjointe chargée des finances, informe les membres du conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif sont insuffisants. Il propose de modifier les crédits budgétaires de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement	Chapitre 011 - Charges à caractère générale	+ 12 000.00 €
	Chapitre 023 – Virement à la section d’investissement	- 12 000.00 €
Dépenses Investissement	Opération 29 – Non définie Article 2315 - Immobilisations corporelles en-cours	- 12 000.00 €
	Chapitre 021 – Virement à la Section d’Investissement	- 12 000.00 €

Afin de tenir compte des modifications intervenues depuis le vote du Budget 2025 (mise en fonctionnement du poste de relèvement de la Résidence de la Vallée, traitement des déchets des stations de relèvement, facturation EDF passage de 2 postes de relèvement à 4 postes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **De VALIDER** la proposition de la décision modificative n°1 sur le budget Assainissement
- **De MODIFIER** l'affectation des crédits budgétaires comme présenté ci-dessus
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

